

Maîtrise des énergies

Delle s'engage dans le dispositif « Cit'ergie ! »

Le Label Cit'ergie est l'appellation française du label « E.E.A. », qui signifie « European Energy Award ». Il existe depuis 2003 au niveau européen et il est chargé de récompenser les collectivités qui ont conduit un processus d'amélioration de la gestion de leurs énergies.

Actuellement, plus de 200 collectivités européennes ont obtenu cette reconnaissance ; et notamment, nos voisins de Porrentruy et de Delémont.

Notre demande fait suite à une première analyse réalisée en 2009 par l'Association ASCOMADE⁽¹⁾ et par l'avis favorable donné par l'ADEME⁽²⁾ de nous engager dans cette démarche.

(1) ASCOMADE : Association des collectivités comtoises pour la maîtrise des déchets et de l'environnement en Franche-Comté

(2) ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise d'Énergie

Quelles sont les exigences du label « Cit'ergie »	Qu'en attendons - nous ? Concrètement
<p>Pour être labellisée, la Ville de Delle doit mettre en œuvre sur une période de 4 ans, un ensemble d'actions sur 6 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement territorial ; • Patrimoine de la collectivité ; • Approvisionnement d'énergie ; • Mobilité ; • Organisation interne des services de la Ville ; • Communication et coopération avec les habitants. <p>Pour plus d'informations : www.citergies.fr - www2.ademe.fr - www.ascomade.org</p>	<p>Les exigences sont très élevées et notre situation de départ reste assez éloignée des objectifs exigés par le label. Toutefois, cette entrée dans « Cit'ergie » doit nous permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De prendre en compte, à notre niveau, les objectifs français et européens en matière d'énergie et de protection de l'environnement ; • De disposer d'un appui technique sur 4 années mais également d'aides financières pour réaliser des études et des audits de nos bâtiments ; • De pouvoir bénéficier de l'expérience des collectivités plus expérimentées que la nôtre ; • De faire baisser, à terme, nos dépenses d'achats d'énergie et ainsi de limiter la pression fiscale sur les habitants.

QUELLE DÉMARCHÉ DEVONS - NOUS METTRE EN ŒUVRE ?

La démarche qui sera prochainement mise en œuvre comportera 4 phases, décrites dans le schéma ci-contre :

- Un état des lieux détaillé en matière énergétique.
- Une définition de la politique énergie pour les 4 années à venir et votée par la collectivité.
- La mise en place d'actions et le suivi de leurs résultats.
- Une labellisation ou une reconnaissance dans les 4 ans.

Lancement : Le Conseil Municipal se prononcera sur cette démarche, fin juin.

(source du schéma : www.citergies.fr)

CONTACT	<p>Contact : pour toute question ou suggestion concernant la politique communale de maîtrise des énergies, vous pouvez contacter le Secrétariat des services techniques au 03 84 36 08 76 ou écrire à l'adresse internet suivante : maitrisedesenergies@delle.fr</p>
----------------	--